



INSTRUCTIONS DU DOSSIER DE CANDIDATURE

ATTENTION !

Les inscriptions se font en ligne.

Toute candidature non conforme à la procédure ne sera pas recevable.

Renseignez tous les champs de chaque rubrique car l'absence d'un seul des renseignements bloque la validation informatique de votre candidature.

N'instruisez qu'un seul dossier même en cas de second vœu.

Assurez-vous que votre adresse électronique soit accessible pendant la période de stage.

Nous vous invitons à ajouter l'adresse : stages-linguistiques@ciep.fr à vos contacts (afin d'éviter que les mails soient considérés comme des spams)

ETAPES D'INSTRUCTION

1 - Connectez-vous sur le lien suivant : <http://www3.ciep.fr/le/sl/inscriptions/>

Procédez à votre préinscription. A l'issue de cette première étape, un courriel vous sera adressé avec votre numéro de dossier et un lien d'accès.

Attention, assurez-vous de l'exactitude de la langue d'enseignement. Le champ ne sera plus accessible au moment de l'instruction du dossier.

2 – Reconnectez-vous sur le site et instruisez votre dossier.
Vous avez la possibilité d'**enregistrer** les différentes étapes et de les corriger.

3 – Validez votre dossier. Vous avez atteint la dernière étape avant la confirmation de votre candidature. Vous avez encore la possibilité de relire et d'apporter des modifications à votre dossier.



Si le formulaire comporte des erreurs, un message en haut du document apparaît, ainsi que des indications en rouge face à chaque champ concerné.

4 – Confirmez la validation. Votre candidature est alors transmise au gestionnaire. Vous n'avez plus la possibilité d'intervenir sur votre dossier.



5 – Vous recevez immédiatement un courriel de notification contenant votre dossier au format PDF.

Si ce n'est pas le cas, reprenez votre document qui doit comporter des erreurs.

6 – Imprimez ce dossier.

7 - Transmettez l'**original** de votre formulaire de candidature par la **voie hiérarchique** et dans les délais de rigueur. Votre candidature ne sera prise en compte qu'après transmission de votre dossier par les services académiques au CIEP.

NB : Vérifiez que les critères d'éligibilité et les finalités de la formation correspondent à la formation souhaitée.

Pour renseigner votre académie et département d'exercice, veuillez-vous référer à la liste jointe.

SUIVI DE CANDIDATURE

- 1 - Le CIEP vous informe par voie électronique du résultat de la commission de sélection.
- 2 - Si votre candidature est retenue, les organismes de formation vous communiquent toutes les informations relatives au déroulement du stage par [courriel](#), un mois avant le début de la formation.
- 3 – En cas de changement de coordonnées il convient de le signaler immédiatement à l'adresse suivante : stages-linguistiques@ciep.fr
- 4 - Les coordonnées des candidats retenus sont communiquées à tous les participants, aux organisateurs et pourront être utilisées au sein du CIEP.
- 5 - Imprimez et conservez la fiche descriptive de chacun des stages sollicités ainsi qu'un double de votre dossier d'inscription. En effet, en cas d'actualisation du site du CIEP en cours d'année, les informations sont éliminées.
6. - Les demandes de renseignements éventuelles devront être faites **EXCLUSIVEMENT** par courriel à stages-linguistiques@ciep.fr . Aucune réponse ne sera apportée hors de ce cadre.

ACADEMIES ET DEPARTEMENTS

DOM

- 97 Guadeloupe
- 97 Guyane
- 97 Martinique
- 97 Mayotte
- 97 Réunion
- 98 Nouvelle Calédonie

AIX-MARSEILLE

- 04 Alpes de Haute-Provence
- 05 Hautes Alpes
- 13 Bouches du Rhône
- 84 Vaucluse

AMIENS

- 02 Aisne
- 60 Oise
- 80 Somme

BESANCON

- 25 Doubs
- 39 Jura
- 70 Haute Saône
- 90 Territoire de Belfort

BORDEAUX

- 24 Dordogne
- 33 Gironde
- 40 Landes
- 47 Lot-et-Garonne
- 64 Pyrénées-Atlantiques

CAEN

- 14 Calvados
- 50 Manche
- 61 Orne

CLERMONT FERRAND

- 03 Allier
- 15 Cantal
- 43 Haute-Loire
- 63 Puy de Dôme

CORSE

- 2 B Haute Corse
- 2 A Corse du Sud

CRETEIL

- 77 Seine et Marne
- 93 Seine Saint Denis
- 94 Val de Marne

DIJON

- 21 Côte d'Or
- 58 Nièvre
- 71 Saône -et-Loire
- 89 Yonne

GRENOBLE

- 07 Ardèche
- 26 Drôme
- 38 Isère
- 73 Savoie
- 74 Haute Savoie

LILLE

- 59 Nord
- 62 Pas-de-Calais

LIMOGES

- 19 Corrèze
- 23 Creuse
- 87 Haute Vienne

LYON

- 01 Ain
- 42 Loire
- 69 Rhône

MONTPELLIER

- 11 Aude
- 30 Gard
- 34 Hérault
- 48 Lozère
- 66 Pyrénées Orientales

NANCY-METZ

- 54 Meurthe-et-Moselle
- 55 Meuse
- 57 Moselle
- 88 Vosges

NANTES

- 44 Loire-Atlantique
- 49 Maine-et-Loire
- 53 Mayenne
- 72 Sarthe
- 85 Vendée

NICE

- 06 Alpes-Maritimes
- 83 Var

ORLEANS-TOURS

- 18 Cher
- 28 Eure-et-Loir
- 36 Indre
- 37 Indre-et-Loire
- 41 Loir-et-Cher
- 45 Loiret

PARIS

- 75 Paris

POITIERS

- 16 Charente
- 17 Charente-Maritime
- 79 Deux Sèvres
- 86 Vienne

REIMS

- 08 Ardennes
- 10 Aube
- 51 Marne
- 52 Haute Marne

RENNES

- 22 Côte d'Armor
- 29 Finistère
- 35 Ille-et-Vilaine
- 56 Morbihan

ROUEN

- 27 Eure
- 76 Seine Maritime

STRASBOURG

- 67 Bas-Rhin
- 68 Haut-Rhin

TOULOUSE

- 09 Ariège
- 12 Aveyron
- 31 Haute Garonne
- 32 Gers
- 46 Lot
- 65 Hautes Pyrénées
- 81 Tarn
- 82 Tarn et Garonne

VERSAILLES

- 78 Yvelines
- 91 Essonne
- 92 Hauts de Seine
- 95 Val d'Oise